

DEPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE SAINT ANDRE DE L'EURE  
COMMUNE D'EPIEDS

PRÉFECTURE DE L'EURE  
- 9 JUL. 2013  
ARRIVEE

## A R R E T E INSTAURANT UN PANNEAU « STOP »

DU 3 Juillet 2013

**Le maire de la commune d'EPIEDS.**

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
  - Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules de la rue de la Forêt et le problème de sécurité qui se pose pour les habitants à l'intersection de cette rue.
  - Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique
  - Vu l'intérêt général,
- **ARRETE :**

**Article 1** - Un panneau STOP est instauré dans la rue de la Forêt en face du n°10.

**Article 2** - Les services techniques de la CCPN sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

**Article 3** - Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 4** - La gendarmerie de la communauté d'Ivry la Bataille et la police Pluri-Communale de la Couture Boussey ,de Garennes sur Eure ,Epieds et Ivry la Bataille sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EPIEDS le 13 Juillet 2013

Le maire

